



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : *27 juin 2024*

L'affichage numérique sur www.saint-hernin.fr le : *27 juin 2024*

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 14 juin 2024

Date de la convocation : **7 juin 2024**

Affichage numérique de la convocation : **7 juin 2024**

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Marie-Renée LÉVÉNEZ

Le vendredi 14 juin 2024 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 juin 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	08
Représentés	01
Prenant pas part au vote	0
Votants	09

Etaient présents les conseillers municipaux suivants: Valérie DOUCEN, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Gill SALHI, Muriel SCHWARTZ.

Etaient représenté(e)s : Annie YVINEC (procuration à Marie-Renée LÉVÉNEZ).

Etaient absents : Alain BARGUIL, Marion CARDINAL, Gérard HAMMERMVILLE, Valérie L'ABBÉ, Eric LE LOUARN, Guillaume RIOU.

Délibération CM 2024-024 : Motion de soutien à l'Hôpital de Carhaix

Madame le Maire rappelle qu'en 2008, la réouverture de la maternité et chirurgie de l'hôpital de Carhaix par décision du tribunal administratif de Rennes et la fusion de l'hôpital de Carhaix avec le CHU de Brest ont permis pendant 15 ans aux habitants du Pays COB de bénéficier d'un service hospitalier de proximité indispensable.

La menace de fermeture de la maternité de l'hôpital de Carhaix en mars 2023 a constraint la population, les élus et les soignants à une nouvelle mobilisation. Si la maternité est restée ouverte, d'autres services subissent de plein fouet les décisions du CHU de Brest-Carhaix. Depuis 10 mois, le service des urgences du site carhaïsien est régulé.

Pour la majorité des habitants du territoire la régulation est synonyme de fermeture, obligeant les centres bretons à composer le 15 pour être dirigés vers d'autres services d'urgences : Morlaix, Quimper, Lorient, Pontivy voire récemment Vannes pour un habitant de Langonnet. Que dire de la personne âgée de 90 ou 100 ans qui doit être accompagnée aux urgences en soirée à 50-70 km de chez elle pour revenir à son domicile ou en EPHAD dans la nuit. Comment accepter cette violence exercée sur les habitants ? Combien de retard de soins, combien de renoncement aux soins, combien de mises en danger de la vie d'autrui ?

En octobre 2023, après plusieurs manifestations des habitants du Pays COB, un protocole de sortie de crise est signé en préfecture de Quimper par 8 élus du territoire breton (Président de Région, Président du Département, Président du pays COB et Présidents des 5 EPCI du territoire), les directions du CHU et de l'ARS. Nous avons attendu, plein d'espoir, la mise en place progressive de ce protocole avec une amélioration de la situation catastrophique de l'hôpital de Carhaix.

Or depuis 6 mois, aucun changement n'a eu lieu : urgences toujours régulées, pas d'ouverture de lits. Si un changement : 10 défenseurs de l'hôpital sont convoqués en garde à vue au commissariat de Quimper. Ces convocations font suite à la rencontre qui s'est déroulée le 14 septembre 2023 au siège départemental de l'Agence Régionale de Santé à Quimper, à laquelle participait une délégation d'élus, de représentants syndicaux et de membres des comités de vigilance et de défense de l'hôpital de Carhaix. Une mobilisation légitime des habitants du territoire pour le maintien de l'égalité aux soins et de la garantie que les urgences du centre hospitalier de Carhaix rouvriraient 24 h/24. Les convocations devant la police arrivent plus vite que les médecins aux urgences !

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur les objets d'intérêt local ;

Considérant que l'accès et l'égalité aux soins sont des préoccupations majeures pour tous les habitants du Centre Ouest Bretagne ;

Considérant la situation dégradée des Urgences de Carhaix ;

Après en avoir délibéré,

APPORTÉ, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, un soutien indéfectible aux défenseurs de l'hôpital de Carhaix convoqués au commissariat de Quimper ;

DEMANDE le retrait des plaintes à leur encontre ;

DEMANDE que le protocole du 27 octobre soit enfin appliqué sans délai avec la réouverture totale des urgences de l'hôpital de Carhaix.

La secrétaire de séance,
Marie-Renée LÉVÉNEZ



Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN



REÇU à la PREFECTURE
du FINISTÈRE le

27 JUIN 2024